

K.Théob.
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 3 janvier 1961

N°12/Ens.2.



Monsieur le Préfet des Etudes
de l'Athénée Royal
à
U S U M B U R A.-
=====

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les revenus annuels en argent frais de la nommée MUKAYUHI Thérèse, mère de l'élève KANOBANA François peuvent être estimés à 9.000 frs.-

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. BIER.

A. BIER.

Commune de yagiror 29/12/00

Shyatu nys

1. Afite inka z.
2. Uta utama ~~afits~~
3. Uta hene afits
4. Uta nkoko afite
5. Uta agurukie atu nys
6. Uta shyamka afits
7. Uta kahwa agira
8. Uta kabari afite
9. Uta bundi bargo jahoranno
am afanga afite.

Parr le Baurgmester

Mugemanshoro Thadse

P. o. Drayf.

A T T E S T A T I O N D E R E V E N U S

Je soussigné Hougemansoum Thaddée déclare qu'après enquête, les revenus des parents (ou de tuteur) de l'élève KANOBANA François peuvent être estimés comme indiqué ci-dessous.

I. AGENT AUXILIAIRES

Na..... Prénom

Profession..... Service

Mariement

Nombre d'enfants fréquentant une école de 6e ou 7e années.....

Nombre d'enfants fréquentant une école secondaire

Allocations familiales et autres

Autres revenus

II. CHEFS ET SOUS CHEFS

Nom Prénom

Profession S/Chefferie

Chefferie

Nombre d'enfants fréquentant une école de 6e ou 7e années

Nombre d'enfants fréquentant une école secondaire

Mariement

Allocations diverses

Autres revenus

III. CULTIVATEURS, ELEVEURS ET DIVERS

Nom Rubangura... d.d.c... 1946.... Prénom Messias... d.d.c... 1946
Profession ... Cultivateur..... S/Chefferie Ngasirozi.....
Chefferie B. enk. Ngakare.....
Nombre d'enfants fréquentant une école de 6e ou 7e années ;;;... 1 (un)...
Nombre d'enfants fréquentant une école secondaire 1 (un)...
Estimation du revenu annuel

....., le

L'Administrateur du Territoire
sé/

P. o. Drury.

Pour le matin du premier jour de la rentrée du deuxième trimestre scolaire I960-I96I l'élève devra apporter la feuille des revenus dûment remplie par le chef du territoire en n'omettant pas le cachet du territoire. Si l'élève n'est pas en possession de ce papier, il devra apporter pour ce jour de rentrée au matin la somme de MILLE DEUX CENTS FRANCS pour le minerval du 1er et 2ème trimestre I960-I96I. L'élève qui ne sera pas en possession du papier ou de la somme, ne sera pas accepté à l'Athénée Royal. L'excuse n'est pas valable.

COMPTABLE DE L'ATHENEE ROYAL
L. MERCIER.,